

# FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**NOM DU PRODUIT :** Mitsubishi SLM - OA2 Fountain Solution Additive

CODE DU PRODUIT :

USAGE GÉNÉRAL : Additif de solution de fontaine pour SLM/SDP

DESCRIPTION DU PRODUIT : Solution blanche opaque, sans odeur



**NOM DU FABRICANT**

Mitsubishi Paper Mills Ltd.

DATE DE PRÉPARATION : 20 oct. 2007

REPLACE : 28 août 2004

Page 1 de 4

**ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)**

4-2 Marunouchi 3-Chome

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS**

03-3213-3641

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

Chiyoda-ku, Tokyo 100-005

PAYS

Japan

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Chemtrec (800) 424-9300 Outside USA (703) 527-3887

**NOM DU DISTRIBUTEUR**

Mitsubishi Imaging (MPM), Inc.

**ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)**

555 Theodore Fremd Avenue

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS**

(914) 925-3200

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

Rye, NY 10580

PAYS

USA

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Chemtrec (800) 424-9300 Outside USA (703) 527-3887

## SECTION 2 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	% (par poids)	No CAS	No EINECS	Symbole danger	PHRASES R Texte intégral Section 16
Silice, amorphe	10 - 30	7631-86-9	231-545-4	NC	Non classé
Éthylène glycol (a,b,c,d)	3 - 7	107-21-1	203-473-3	Xn	R-22

(a,c) Voir Section 15

(b) Indique que la loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) a déterminé que les déchets de ce produit chimique sont classés dangereux et qu'ils doivent être manutentionnés en conformité aux règlements dans 40 CFR 260-281.

(d) Un "C" dans la colonne OSHA PEL ou ACGIH TWA indique les limites plafonds, la concentration qui ne devrait pas être dépassée en aucun moment du travail avec exposition.

## SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES

### SYNOPSIS DES URGENCES

**AVERTISSEMENT !** Nocif ou mortel si avalé, nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Affecte le système nerveux central. Symboles de danger pour ce produit - Xn, Phrases risque - R22

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**INHALATION :** De fortes concentrations sous forme de vapeurs ou de brouillards irriteront les voies respiratoires, peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et des vomissements.

**PEAU :** Un bref contact peut cause une légère irritation, un contact prolongé peut causer une irritation modérée ou une dermite.

**YEUX :** Une forte concentration de vapeur ou un contact peut causer de une irritation et de l'inconfort.

**INGESTION :** Peut causer de l'inconfort ou des douleurs abdominales, de la nausée, des vomissements, de l'étourdissement ou possiblement des convulsions ou le coma. Une forte dose peut être fatale.

**CARCINOGENICITÉ**

NTP ? No MONOGRAPHIES IARC ? No RÉGLEMENTÉ OSHA ? No

**FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES**

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - OA2 Fountain Solution Additive  
20 oct. 2007

Page 2 de 4

**SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**

**INHALATION** : Déplacer la personne affectée à l'air frais, si les symptômes persistent, demander une assistance médicale.

**PEAU** : Enlever les vêtements contaminés; laver les endroits affectés avec de l'eau et du savon; laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau; si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.

**YEUX** : Vérifier la présence de lentilles cornéennes et les enlever. Rincer les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes ; si l'irritation persiste, demander une assistance médicale.

**INGESTION** : Boire deux verres d'eau pour dilution. Faire vomir en poussant les doigts au fond de la gorge. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Demander une assistance médicale.

**SECTION 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**RISQUES GÉNÉRAUX** : Le produit n'est pas considéré comme étant inflammable ou combustible. Les produits de combustion incluent des composés du carbone, hydrogène, soufre et oxygène incluant le monoxyde de carbone.

**MOYENS D'EXTINCTION**

Bioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, produit chimique sec, mousse chimique

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Maintenir les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée pour éviter qu'ils éclatent par l'accumulation de vapeur. Le sol deviendra glissant si la matière s'échappe.

**RISQUES PARTICULIERS DE FEU ET D'EXPLOSION**: Aucun

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**

Fumée, vapeurs, oxydes de carbone

**SECTION 6 - MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES ACCIDENTELS** : Pour de plus grands déversements, retenir le déversement, éponger avec un absorbant approuvé, ramasser à la pelle et jeter dans un contenant approuvé. Pour des déversements excédant les limites permises (RQ) aviser le Centre national de réponse (800) 424-8802, se reporter à SARA Titre III, Section 313 40 CFR 372 et CERCLA 40 CFR 302 pour des instructions détaillées à propos des exigences de rapport.

**SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE** : Garder le contenant fermé lorsque non utilisé ; protéger le contenant contre les utilisations abusives ; protéger contre les températures extrêmes. Garder ce produit et autres produits chimiques hors de la portée des enfants.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

COMPOSANTS DANGEREUX	NIOSH				ACGIH			
	TWA ppm	TWA mg/m <sup>3</sup>	STEL ppm	STEL mg/m <sup>3</sup>	TWA ppm	TWA mg/m <sup>3</sup>	STEL ppm	STEL mg/m <sup>3</sup>
Silice, amorphe	--	6	--	--	--	--	--	--
Éthylène glycol (a,b,c,d)	--	--	--	--	39.4 C	127 C	39.4 C	127 C

**PROTECTION INDIVIDUELLE :**

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Aucune n'est requise si les limites de seuil sont maintenues sous les concentrations maximales permises. Si TWA excède les limites, un appareil respiratoire approuvé NIOSH doit être porté. Se reporter à 29 CFR 1910.134 ou au Standard européen EN 149 pour les règlements complets.

**GANTS DE PROTECTION** : Gants de néoprène ou de caoutchouc avec manchettes.

**PROTECTION DES YEUX** : Lunettes antiéclaboussures. Voir 29 CFR 1910.133 ou Standard européen EN166.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS OU VÊTEMENTS DE PROTECTION** : Laveur d'yeux de sécurité à proximité.

**PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE** : Veiller en tous temps à la sécurité du lieu de travail. Minimiser le contact corporel avec ce produit et avec tous les produits chimiques en général.

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - OA2 Fountain Solution Additive  
20 oct. 2007

Page 3 de 4

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

FORME ET ODEUR Solution blanche opaque, sans odeur	PRESSION DE VAPEUR 17 mm Hg @ 20° C
pH 8.75 ± 0.25	DENSITÉ (EAU = 1) 1.130 ± 0.01
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION 212° F (100° C)	SOLUBILITÉ DANS L'EAU Miscible
POINT D'ÉCLAIR Ininflammable	VISCOSITÉ non spécifié
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ LEL: Néant UEL: Néant	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) > 1
TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION Non déterminée	TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1) < 1

**SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

STABILITÉ INSTABLE: STABLE: X	CONDITIONS À ÉVITER : Températures extrêmes
INCOMPATIBILITÉ (PRODUITS À ÉVITER) : Oxydants forts, acides forts	

DÉCOMPOSITION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Il n'y aura pas de décomposition si le produit est manutentionné et entreposé adéquatement. En cas de feu, des oxydes de carbone, des hydrocarbures, des vapeurs et de la fumée peuvent être produits.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE: NE SE PRODUIRA PAS: X	CONDITIONS À ÉVITER : Aucune
--	------------------------------

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Composants dangereux	No CAS No EINECS	DL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces et voie)	CL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces)
Silice, amorphe	7631-86-9 231-545-4	> 5000 mg / kg Orale - rat	Non établi
Éthylène glycol (a,b,c,d)	107-21-1 203-473-3	4700 mg / kg Orale - rat	10876 mg / kg Inhalation - rat

**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune information n'est disponible quant aux effets adverses de ce produit sur l'environnement. Aucune donnée COD ou BOD n'est disponible. Étant donné la composition chimique de ce produit, on suppose que le mélange peut être traité en tant que système de traitement biologique acclimaté des eaux usées en quantités limitées. Un tel traitement doit néanmoins être évalué et approuvé pour chaque système biologique particulier. Aucune des ingrédients de ce mélange n'est classé comme polluant marin.

**SECTION 13 - ÉLIMINATION DU PRODUIT**

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer en conformité avec les règlements locaux, d'états et fédéraux. Ce produit est classé comme non dangereux, cependant, des matières non dangereuses peuvent devenir des déchets dangereux au contact avec d'autres produits. Se référer à « 40 CFR Protection de l'environnement parties 260 - 299 » pour la réglementation complète en matière d'élimination des déchets. Consulter l'agence de protection de l'environnement locale, d'état ou fédérale avant d'éliminer tout produit chimique. Selon le Catalogue européen des déchets, les codes de déchets sont spécifiques à l'application et doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'usage qui est fait du produit.

**SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

NOM D'EXPÉDITION CORRECT : Non contrôlé

Classe de Danger D.O.T/Groupe d'emballage : Non contrôlé  
RÉFÉRENCE : Non Applicable  
NUMÉRO D'IDENTIFICATION UN/NA : Aucun  
ÉTIQUETTE : Non contrôlé  
SYMBOLES DE DANGER : Aucun

Classe de Danger IATA/Groupe d'emballage : Non contrôlé  
CLASSE DE DANGER IMDG : Non contrôlé  
Code de matières dangereuses ADR/RID : Non contrôlé  
CLASSE UN TDG/Groupe d'emballage: Non contrôlé  
Numéro d'identification de danger : Aucun

Remarque: Les informations relatives au transport sont données uniquement pour référence. Le client est prié de consulter CFR 49 parties 100 - 177, IMDG, IATA, EU, TDG Nations Unies et les manuels d'information WHMIS (Canada) TDG pour les détails des règlements et des exceptions recouvrant les dimensions spécifiques de conteneur, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - OA2 Fountain Solution Additive  
20 oct. 2007

Page 4 de 4

**SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**TSCA (USA - Toxic Substance Control Act)**

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du TSCA (U.S. Toxic Substances Control Act Chemical Inventory) ou sont exemptés au titre d'une Exemption pour faible volume accordée en conformité avec 40 CFR 723.50.

**SARA TITLE III (USA - Superfund Amendments and Reauthorization Act)**

311/312 Catégories de risque

Risque immédiat sur la santé

313 Ingrédients rapportables :

(a) Indique une substance chimique toxique, soumise à une déclaration obligatoire annuelle conformément à la Section 313 de l'Emergency Planning and Community Right-To-Know Act de 1986 et de 40 CFR 372.

**CERCLA (USA - Comprehensive Response Compensation and Liability Act)**

(c) La loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) comporte des exigences de notification en cas de déversements ou de fuites accidentels dans l'environnement de la Quantité Rapportable (RQ pour ce mélange > 11 000 kg) ou de plus grandes quantités selon 40 CFR 302.

**La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986**

Aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction n'est présent.

**CPR (Canadian Controlled Products Regulations)**

Ce produit a été classé selon les critères de danger des Règlements des produits contrôlés et la fiche FTSS contient toutes les informations requises par les Règlements des produits contrôlés. Classement WHMIS: D2B

**IDL (Canadian Ingredient Disclosure List)**

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS et figurant sur la liste IDL (Canadian Ingredient Disclosure List) sont listés dans la Section 2.

**DSL / NDSL (Canadian Domestic Substances List / Non-Domestic Substances List)**

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS figurent sur la liste DSL ou NDSL et ils peuvent être ou ne pas être listés dans la Section 2. Sauf indication contraire, seuls les ingrédients classés «dangereux» sont listés en Section 2.

**EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)**

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent sur l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

Indice de qualité de l'eau WGK: 1

VbK Index: Non applicable

**PHRASES R :**

R22 Nocif en cas d'ingestion

**SYMBOLE(S) REQUIS POUR ÉTIQUETTE**

Nocif



**PHRASES S :**

S2 Conserver hors de portée des enfants  
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux

**SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Notes et texte intégral des Phrases R

R22 Nocif en cas d'ingestion

CLASSES DE RISQUE HMIS

SANTÉ

1

\* = Danger d'intoxication chronique 2 = MODÉRÉE

INFLAMMABILITÉ

0

0 = INSIGNIFIANT

3 = ÉLEVÉ

DANGER PHYSIQUE

0

1 = LÉGÈRE

4 = Extrême

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

B

Lunettes de sécurité, gants.

**RÉCAPITULATIF DE LA RÉVISION :**

Cette FTSS a été révisée dans les sections suivantes :

Aucune révision disponible

FTSS préparée par : ChemTel Inc.  
1305 N. Florida Ave.  
Tampa, Florida USA 33602  
(888) 255-3924 Intl. 01+ (813) 248-0573 www.chemtelinc.com



Les informations contenues dans cette FTSS sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne sont pas sujettes à garantie. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer à l'avance de leurs besoins que les informations sont à jour, applicables et adaptées aux applications. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche de données ne sont pas observées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures causées par une utilisation anormale de ce produit, même si des procédures de sécurité raisonnables sont observées. Toutes les questions concernant ce produit doivent être adressées directement au fabricant du produit indiqué dans la Section 1.